

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal
N° 03/2020 concernant la demande de crédit pour la désinfection
des sources des Mousses par un dispositif de désinfection UV

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission désignée par le bureau pour étudier le préavis municipal N° 03/2020 s'est réunie dans le bâtiment communal le 4 mai 2020, en présence de Messieurs Claude Moinat, municipal en charge du dossier et Samuel Grossenbacher du bureau d'ingénieurs conseils Herter & Wiesmann, responsable du projet. Nous les remercions quant à leur disponibilité ainsi qu'aux explications techniques fournies concernant ces futurs travaux.

L'eau de notre commune provient de captages réalisés du côté des Mousses sur la commune de l'Isle. Cette eau est stockée dans un réservoir sur la commune de Cuarnens et elle arrive dans notre localité par un réseau de tuyauterie appartenant au groupement "de la Vy de Mauraz".

En annexe à ce rapport vous pourrez trouver un plan de situation des sources et captages ainsi que la localisation du réservoir.

L'eau provenant des captages, réalisés dans les années 1970, est excellente car elle est naturellement filtrée par le sol.

Par contre, en cas de fortes précipitations, trop d'eau se retrouve dans le sol et celui-ci n'arrive plus à filtrer notre eau afin qu'elle soit irréprochable et respecte les normes légales. Dans ce cas il y a lieu de procéder à un ajout manuel de chlore.

Afin de remédier à ce problème et avec la volonté de ne pas utiliser "de la chimie" pour purifier l'eau, il est proposé de réaliser une désinfection avec un dispositif ayant une lampe produisant un rayonnement ultra-violet.

Cet équipement s'installera dans le réservoir de la Vy de Mauraz sur la commune de Cuarnens, ceci après des travaux de transformation de la tuyauterie et des aménagements nécessaires au fonctionnement de ce dispositif. Une option supplémentaire à cette réalisation a été de prévoir des capteurs solaires pouvant couvrir le besoin en énergie du dispositif de désinfection UV.

Compte tenu que la commune de Cossonay est le plus gros consommateur d'eau du groupement et afin d'éviter que chaque commune soit en partie le Maître d'œuvre de ce projet, d'entente avec les autres Municipalités, Cossonay financera l'entier des travaux et se fera rembourser des participations des 3 autres communes.

CONCLUSIONS

Le Conseil Communal de Cossonay,

- Vu le préavis municipal N° 03/2020 concernant la demande de crédit pour la désinfection des sources des Mousses par un dispositif de désinfection UV
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission qui a étudié cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre la désinfection des sources des Mousses par un dispositif de désinfection UV
- De financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier ou par les liquidités courantes de la bourse communale.
- De porter la valeur de ces travaux, CHF 158'749.80 à l'actif du bilan à partie de laquelle sera déduite la participation des communes de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens et Senarclens, soit CHF 93'662.35, le solde de CHF 65'087.45 étant à la charge de la Commune de Cossonay et d'amortir ce solde par un prélèvement correspondant sur le fond de réserve du réseau d'eau potable, compte 9280.6.

Pour la commission : Alain CORNU (rapporteur)

Marianne VULLIAMY

Philippe VIQUERAT

Ressources et réservoir du Groupement

